

Vérifier à l'audition

**Déclaration au Conseil de sécurité
du Président du Comité pour l'exercice
des droits inaliénables du peuple palestinien,
M. Abdou Salam Diallo,
sur la situation au Moyen-Orient,
y compris la question de Palestine**

(Siège de l'Organisation des Nations Unies, New York, 23 janvier 2013)

Monsieur le Président,

Je me réjouis de voir le Pakistan, un des membres fondateurs de notre comité, assurer ce mois la présidence du Conseil de sécurité. Votre pays, élu au Conseil à maintes reprises, inspire un profond respect du fait de ses contributions aux travaux du Conseil et au maintien de la paix.

Monsieur le Président,

Tout récemment, en octobre, notre comité et les États Membres ont mis le Conseil en garde contre les dangers d'une absence de réaction face à la situation qui se détériore à Gaza. L'embrasement du mois de novembre a coûté la vie à de nombreuses personnes, palestiniennes pour la plupart, et infligé de lourds dégâts matériels à Gaza, encore aux prises avec les effets de la dernière guerre. .

Tout en saluant les efforts diplomatiques de l'Égypte, du Secrétaire général et d'autres acteurs mondiaux, nous étions préoccupés par le temps que le Conseil a mis à réagir. Conformément à sa résolution 1860 (2009), le Conseil doit

maintenant prendre des mesures d'effet immédiat pour consolider le cessez-le-feu, garantir la protection des civils et lever entièrement le blocus imposé par Israël.

Monsieur le Président,

Le Comité se félicite de l'adoption historique de la résolution 67/19 de l'Assemblée générale, premier pas vers la pleine reconnaissance de la qualité d'État Membre de l'Organisation des Nations Unies à l'État de Palestine, dont le Conseil est actuellement saisi. La résolution a créé une nouvelle réalité, de nature à insuffler une dynamique nouvelle au processus de paix et à favoriser le respect du droit international. À ses conférences et réunions de 2013, le Comité consacrera d'importants efforts à l'analyse des conséquences concrètes de la résolution dans les domaines juridiques, politique et socioéconomique.

Monsieur le Président,

L'évolution de la situation sur le terrain est une source de profonde préoccupation. Nous condamnons la confiscation des recettes de l'État de Palestine et la déstabilisation de ses institutions par Israël, et demandons qu'elles cessent immédiatement. Tous les différends financiers doivent être réglés par la négociation. Nous remercions les donateurs qui ont augmenté leur aide d'urgence et demandons aux autres de s'acquitter au plus tôt des promesses de dons qu'ils n'ont pas encore honorées. Notre séminaire sur l'assistance, prévu à Rome les 27 et 28 février 2013 et auquel vos délégations sont conviées, sera axé sur les nouvelles possibilités et les nouveaux défis issus de la résolution 67/19.

Monsieur le Président,

Notre comité est encouragé par l'action du monde diplomatique, qui rejette fermement les nouveaux programmes d'implantation décidés par Israël, particulièrement à E-1. Ces programmes doivent être interrompus immédiatement. Nous remercions tous les membres du Conseil qui se sont fait

entendre dans le cadre de la configuration « 15 moins 1 ». Pour autant, l'action du Conseil demeure paralysée.

Notre comité continuera de rappeler aux États qu'ils ont la responsabilité de ne pas contribuer aux violations commises par Israël et de faire en sorte que ce pays respecte la quatrième Convention de Genève, comme l'a réaffirmé la Cour internationale de Justice. Nous continuerons de défendre l'unité palestinienne et la relance du processus de paix, sur les bases internationalement acceptées. Il est désormais temps que tous les partenaires, notamment l'Union européenne, la Ligue des États arabes, un Quatuor redynamisé et le Conseil de sécurité, travaillent main dans la main et prennent des initiatives audacieuses, pour faire de 2013 une année de paix. Vous pouvez compter sur le plein soutien de notre comité dans cette entreprise.

Je vous remercie de votre attention.

* * *